



Rouen, le 21 février 2014

**LA COOPERATION FRANCO-MAROCAINE DANS LE CONTEXTE
EUROPEENE**

Intervention en introduction à la Conférence internationale sur le renforcement des relations économiques bilatérales entre la Haute Normandie et le Maroc

Monsieur le consul,

Madame la représentante du président de la région Haute Normandie,

Monsieur le Président de la CREA,

Mesdames et messieurs,

Madame la présidente de l'APRIE,

Monsieur de directeur de l'INSA,

Je me réjouis de l'initiative qui a été prise d'organiser aujourd'hui à l'Insa de Rouen cette journée de réflexion et de débats sur le renforcement des relations économiques bilatérales entre la Haute Normandie et le Maroc, et tenais à vous en féliciter.

La parlementaire que je suis engagée depuis des années dans le groupe interparlementaire d'amitié et de coopération France Maroc du Sénat est particulièrement sensible à cette démarche, surtout lorsque ma région est concernée !

Vous voyez comme moi, monsieur le consul, l'attachement très profond qui lie nos deux nations. Il repose sur une réalité historique et politique, cela facilite une amitié que j'oserais qualifier de fraternelle. Je sais aussi la volonté très forte qui existe de la part du

Maroc de se rapprocher toujours plus de l'Europe. J'ai eu personnellement à le constater une fois encore lors du premier forum interparlementaire qui a réuni à Rabat en décembre dernier des sénateurs et des députés de nos deux pays.

Il faut dire que la proximité du Maroc avec le continent rend évident et nécessaire le développement des échanges économiques de part et d'autre des deux rives de la Méditerranée. La France ne s'y est pas trompée en figurant en première place des partenaires commerciaux du Maroc à l'export comme à l'import, la France y est le premier investisseur et y compte plus de 450 entreprises. Quant au tourisme, un très grand nombre de nos compatriotes aiment venir y goûter le climat, l'histoire, la culture ou encore la gastronomie. J'ajouterais que par sa position géographique le Maroc, terre de tolérance et d'hospitalité, est le carrefour privilégié de l'Europe et de l'Afrique, de la chrétienté et de l'Islam, de la Méditerranée et de l'Atlantique.

Parce que je partage avec vous le souhait que puisse encore s'approfondir les relations entre nos deux pays, permettez moi en introduction à cette journée, d'éclairer nos échanges des conclusions de la mission que j'ai récemment conduite avec 3 autres collègues sénateurs de la commission des Affaires Européennes. Cette mission portait sur la politique Méditerranéenne de l'Union après le printemps arabe et notamment le Maroc. Pourquoi ? Parce que la politique de voisinage que mène l'Union depuis 2004 et ses évolutions depuis lors donne un cadre toujours plus favorable au développement des relations économiques entre nos deux pays.

Le Maroc est aujourd'hui le premier pays bénéficiaire des crédits accordés dans le cadre du volet méditerranéen de la politique européenne de voisinage. Le Maroc dispose de fait d'une position singulière vis-à-vis de l'Union européenne. Les relations sont plus denses que celles nouées avec les autres pays de la rive Sud de la Méditerranée voire que celles mises en place avec certains pays à l'Est du continent européen. Après l'accord d'association de 1996 et son plan d'action, le Maroc a obtenu "le statut avancé" en octobre 2008

Le Statut avancé vient reconnaître cette singularité. Il s'agit d'une formule originale qui permet à l'Union européenne de tester de nouveaux outils qu'elle pourra ensuite dupliquer au sein de la politique de voisinage. S'il ne correspond pas, à une demande d'adhésion, le Statut avancé n'est toutefois pas très éloigné du statut de candidat. Il vise, en effet, à donner

des perspectives plus ambitieuses à l'accord d'association qui était essentiellement économique. La coopération s'ouvre ainsi à de nouveaux acteurs, je pense aux échanges entre le Parlement européen et le parlement marocain ou à la consultation de la société civile.

Au plan institutionnel, le Statut avancé s'est traduit par un certain nombre de nouveautés : organisation d'un sommet Union européenne - Maroc en 2010, mécanismes de concertation au niveau ministériel, invitation du Maroc en marge de réunions ministérielles ou de certains groupes de travail du Conseil de l'Union européenne. Le Maroc est également autorisé à participer à certains programmes et agences communautaires mis en place pour les États membres de l'Union européenne, à l'image d'Eurojust, de l'Agence de sécurité aérienne ou de l'Observatoire européen des drogues et toxicomanies.

Trois axes de travail ont, dans le même temps, été définies :

- l'approfondissement des relations politiques ;
- l'intégration du Maroc au marché intérieur par le biais d'un rapprochement réglementaire ;
- le renforcement des échanges culturels, scientifiques et éducatifs.

Le Statut avancé a pour corollaire l'adoption d'un plan national de rapprochement avec ce que l'on appelle l'acquis communautaire, soit l'ensemble des normes européennes, politiques, économiques et sociales. Le Maroc espère pouvoir y parvenir à l'horizon 2015.

Cette « convergence règlementaire » constitue, en effet, le socle de toute intégration poussée du Maroc au sein de l'espace économique européen. Il s'agit là de concrétiser le label « Statut avancé ». Sans cela cette formule serait vide de sens. Cette adaptation complète de la législation marocaine à la norme communautaire est tout à la fois inédite, vaste et complexe. Faut-il rappeler qu'au plan interne, le Maroc s'est engagé depuis 2011 dans une réforme constitutionnelle d'envergure. Cette modernisation politique indéniable devrait se traduire d'ici à 2016 par l'adoption de 20 lois organiques et de plus de 200 lois. Ces textes permettront de mettre en œuvre de manière effective la nouvelle Loi Fondamentale, adoptée à l'issue d'un référendum en 2011.

C'est dans ce contexte qu'un jumelage institutionnel entre le secrétariat général du gouvernement marocain et son homologue français a été lancé. Ces jumelages institutionnels constituent le moyen d'intervention privilégié de l'Union européenne en vue de mettre en œuvre la convergence réglementaire. Depuis 2005, 30 contrats de jumelage ont été signés par des institutions marocaines. Plusieurs secteurs sont concernés : finances publiques, commerce, énergie, recherche, propriété intellectuelle, sécurité routière, aviation civile, pêche, emploi et formation professionnelles. La France est intervenue dans plus de trois quart des jumelages. Les institutions françaises pilotent actuellement des projets en coopération avec l'inspection générale des finances ou le ministère de l'industrie marocains. Le Conseil national des droits de l'Homme marocain va également faire l'objet d'un partenariat avec la délégation interministérielle française aux droits de l'Homme.

Pourquoi l'adaptation de la législation marocaine est importante ?

Parce qu'au plan commercial, cette adaptation doit également permettre la signature d'un accord de libre-échange complet et approfondi, l'ALECA. Trois autres pays sont également concernés par ce type d'accord : l'Égypte, la Jordanie et la Tunisie. Ces quatre pays ont déjà constitué entre eux une zone de libre échange en 2008 après la signature de l'accord d'Agadir.

Pour l'Union européenne, l'ALECA devrait permettre à terme un élargissement des débouchés, un renforcement de la sécurité juridique des investissements sur le territoire marocain et la mise en place de structures industrielles solides sur place. A l'inverse, le Maroc devrait bénéficier d'un meilleur accès au marché européen et d'un climat des affaires plus prévisible et plus stable. Ce qui devrait favoriser les investissements étrangers. L'Union est aujourd'hui le premier partenaire économique du Royaume avec 60 % des échanges commerciaux, plus de 60 % des investissements étrangers privés et 50 % des entrées annuelles de touristes.

La priorité marocaine porte à l'heure actuelle sur la mise aux normes des réglementations techniques pour les produits industriels. Les négociations sur des accords sur l'évaluation de la conformité et l'acceptation des produits industriels ont ainsi été accélérées. La création de filières industrielles euro-méditerranéennes, fondées sur l'innovation et le partage des technologies, est également un objectif majeur.

La construction du port de Tanger Med, lancée en 2001, symbolise plus que tout programme européen la volonté du Maroc de devenir un interlocuteur incontournable pour les États membres de l'Union européenne. Cette structure consiste en un port d'éclatement pour les porte-conteneurs opérant sur la route maritime dite du « Tour du monde ». Situé au carrefour de la ligne sud-nord vers l'Europe et de la ligne est-ouest vers Gibraltar et l'Atlantique, il relie ainsi le Maroc aux grands réseaux mondiaux. 30 % du trafic maritime mondial passe ainsi dans cette zone. Tanger Med I, première phase du projet, est entré en service 2007. Tanger Med II qui devrait ouvrir en 2015-2016 permettra de porter la capacité totale de traitement des conteneurs au niveau de celle de Rotterdam, soit celle du premier port européen. Le projet a, dès l'origine, bénéficié de financements européens et notamment d'un prêt de la Banque européenne d'investissement d'un montant de 386 millions d'euros, soit plus de 10 % de l'investissement total. J'ai eu l'occasion sur place de mesurer le développement rapide de ce projet et ses externalités positives sur le développement économique et touristique.

Comme nous l'indiqueront sans doute les différents intervenants cet après-midi, Tanger Med participe indéniablement du désenclavement du nord du pays. Celui-ci devrait se poursuivre par l'ouverture d'une ligne à grande vitesse Tanger-Casablanca, dont la mise en service est prévue en 2016. L'Union pour la Méditerranée, créée en 2008 sous impulsion française et qui réunit l'Union européenne et 15 pays de la rive Sud de la Méditerranée, a également permis une levée de fonds destinés à la livraison, en 2015, de l'autoroute transmaghrébine. Elle traversera la Mauritanie, le Maroc, l'Algérie, la Tunisie et la Libye. Elle est composée d'un axe atlantique de Nouakchott à Rabat et d'un axe méditerranéen de Rabat à Tripoli passant par Alger et Tunis. 55 villes sont concernées par le tracé, soit 50 millions de personnes. Combiné à l'axe autoroutier Rabat-Tanger, la Transmaghrébine devrait faciliter les échanges avec le continent européen. À ce stade je ne peux m'empêcher de faire la comparaison entre La région de Tanger et la Haute Normandie qui portent toutes deux un ambitieux projet de développement portuaire ainsi que la construction d'une ligne nouvelle, et qui du coup ont vocation à se réprocher.

Une telle modernisation des infrastructures accélère indéniablement le rapprochement entre le Maroc et les pays européens. L'ouverture d'une zone franche à Tanger en 2001 s'inscrivait dans la même logique. Elle a permis la colocalisation d'un certain nombre

d'entreprises, à l'image de Renault. Le projet Renault Tanger Méditerranée initié en 2007 s'est concrétisé en février 2012. 100 000 véhicules ont depuis été produits. Une deuxième ligne de production a été ouverte le 8 octobre 2013 portant la production totale à 340 000 véhicules par an. 6 000 emplois directs et 30 000 indirects ont été créés depuis l'ouverture du site. Martial Belhache nous donnera sans doute plus de détails cet après-midi.

On le voit en tout cas la relation Union européenne – Maroc agit indubitablement en faveur de la modernisation du Royaume. Il s'agit bien évidemment d'une relation gagnant-gagnant tant l'Europe peut tirer bénéfice de cette logique de co-développement dans un pays qui est un acteur incontournable au sein de cette région stratégique. La fermeté affichée par l'Union européenne derrière la France lors des opérations militaires au Mali illustre assez bien les inquiétudes des États membres face à l'émergence de mouvances islamistes au Sahel et au Sahara. Le combat contre ces groupes radicaux passe indubitablement par un partenariat avec les pays de la zone, au premier rang duquel le Maroc, eux même soumis à ces menaces.

La France est de fait au coeur de ce processus de rapprochement entre le Vieux continent et le Maroc. Son histoire commune avec ce pays favorise le développement de stratégies communes innovantes, tant en matière politique qu'économique. Dans ce contexte, compte tenu de ces évolutions, puisse la journée d'aujourd'hui permettre de tracer une feuille de route pour la mise en oeuvre de nouvelles synergies, à l'échelon local cette fois-ci.

Je vous remercie de votre attention